

Balises lors d'activités avec consommation d'alcool

- I. Si de la consommation d'alcool est anticipée lors d'une activité, elle se planifie pour encourager la modération et un permis d'alcool est nécessaire.
 - a. Le **permis d'alcool** institutionnel du cégep couvre **uniquement** les **activités du cégep** qui se déroulent dans ses locaux (CDRIN exclu). Le permis est valide les mercredis, jeudis et vendredis. Une seule activité par jour peut être couverte.
 - b. Les autres jours, l'organisateur précise à la VÉ (Joannie) la date, l'heure, l'activité et le nombre de personnes. La VÉ fera la demande à la Régie des alcools. Le permis est aux frais de l'organisateur et un délai de 5 semaines est à prévoir avant l'émission du permis.
 - c. L'organisateur commande l'alcool (**référence : 3 consommations par personne**) pour son activité à la VÉ auprès de Manuel Brousseau. En fonction de ce qui est entendu, l'organisateur :
 - ✚ prend possession de l'alcool auprès de la VÉ et d'un fonds de caisse pour la revente au comptoir de la comptabilité, local O-113 auprès de Sonia Tremblay);
 - ✚ vend la bière minimalement au **prix prescrit** de 3,50 \$, et ce, dans le but de modérer la consommation;
 - ✚ veille à ce qu'il n'y ait **pas d'alcool** de servi **aux mineurs**;
 - ✚ encourage une consommation raisonnable;
 - ✚ retourne le surplus de la commande à la VÉ et le fonds de caisse avec les revenus au comptoir de la comptabilité, local O-113 auprès de Sonia Tremblay;
 - ✚ le profit (vente – coûtant) sera transféré, le cas échéant, à l'unité administrative de l'organisateur.
 - d. Selon le nombre de participants et le moment de l'activité, les services de sécurité (35 \$/h), de ménage (30 \$/h) et d'assistance technique (40 \$/h) peuvent être exigés et seront alors aux frais de l'organisateur.
2. Si un **incident** ou un **accident**¹ se produit, le formulaire **Déclaration d'événement**² doit être rempli par un membre du personnel et acheminé par la suite aux Ressources humaines à Judith Côté.
 - a. Le détail de la **couverture de l'assurance accident** des étudiants est disponible dans la Communauté Étudiants, section Assurance accident ainsi que la procédure de réclamation.

¹ Composer le 3000 pour joindre un secouriste

² Disponible dans la Communauté Cégep de Matane, section Santé et sécurité